



CONCOURS DES ILLUMINATION DE NOEL « Le Noel de Saint Sulpice » – 2019

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de l'évènement « Le Noel de Saint Sulpice », la municipalité organise un concours sur le thème des illuminations de Noel réservé aux particuliers. Il aura lieu du Lundi 16/12/19 au vendredi 27/12/19. Il est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

Article 2 : Modalités d'inscription et de participation

Le bulletin d'inscription est à retirer à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service Sport et Animations, à la Médiathèque ou à télécharger sur le site internet de la ville et à renvoyer entre le 12/11/19 et le 13/12/19 inclus :

- Par courrier : Service Sport Animations Vie associative (plus d'information au 05 63 40 22 00)
- Par mail : associations@ville-saint-sulpice-81.fr
- Directement à l'accueil de la mairie, à l'accueil du service Sport et Animations, à la Médiathèque

Une seule inscription par foyer est possible.

Article 3 : Jury & critères de notations

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, composé de citoyens et d'élus au conseil municipal, se déplacera sur les sites entre le 16/12/19 et le 27/12/19, entre 18h00 et 22h00. Dans le cas où l'exposant ne serait pas sur place, un avis de passage serait déposé dans la boîte aux lettres.

Les membres du Jury et les vainqueurs 2018 ne peuvent être candidats à ce concours.



Les décorations devront obligatoirement être visibles depuis la voie publique.



Le jury notera les décorations sur 30 points. Les critères seront les suivants :

- Mise en scène (originalité, mise en valeur des lieux...) – 10 points
- Aspect environnemental (techniques favorisant l'économie d'énergie) – 10 points
- Visibilité depuis la voie publique – 10 points

Article 4 : Remise des prix

3 récompenses seront remises lors des Vœux du Maire à la population. Les résultats seront également communiqués sur le site internet (et Facebook) de la Mairie.

Article 5 : Droit à l'image, responsabilité et sécurité

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations et illuminations soient réalisées par les membres du Jury et autorisent leur publication dans les supports de communication municipaux et locaux.

Les illuminations sont installées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Charge aux participants de prendre les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.



CONCOURS DES ILLUMINATION DE NOEL « le Noel de Saint Sulpice » – 2019

Bulletin d'inscription

Concours d'illumination de Noël « Le Noël de Saint Sulpice »

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

M'inscris au concours d'illumination de Noël « Le Noël de Saint Sulpice », organisé par la ville de Saint Sulpice la Pointe et en accepte le règlement.

Le/...../ 2019

Signature :

Chaque participant s'engage en toute connaissance du règlement du concours « Le Noël de Saint Sulpice », déclare avoir toutes les assurances nécessaires et dégage la municipalité de toute responsabilité.

Le bulletin d'inscription est à renvoyer entre le 12/11/19 et le 13/12/19 inclus :

- Par courrier : Service Sport Animations Vie associative / Hôtel de Ville – Parc Georges Spénale – 81370 Saint-Sulpice la Pointe
- Par mail : associations@ville-saint-sulpice-81.fr
- Directement à l'accueil de la mairie, à l'accueil du service Sport et Animations, à la Médiathèque

Plus d'information au 05 63 40 22 00